



Réserve faunique des Chic-Chocs

Bonjour amateurs de chasse,

Vous aurez éventuellement l'opportunité de participer à un séjour de chasse à l'original dans la réserve faunique des Chic-Chocs, à l'automne 2012.

Vous trouverez ci-joint une multitude de renseignements et conseils, qui nous l'espérons, vous aiderons à bien planifier votre séjour de chasse.

Nous vous recommandons de lire attentivement et de consulter le **document « Guide de séjour »** avant le départ du groupe. Cette précaution vous évitera des pertes de temps inutiles.

Nous attirons votre attention sur la possibilité qui vous est offerte de visiter votre secteur de chasse pour ainsi augmenter vos chances de succès. Profiter **d'excellentes disponibilités en juin pour un forfait de chasse printanière de l'ours noir avec hébergement** dans les secteurs des lacs Madeleine et Adam à prix concurrentiels, assurant l'accès facile à votre territoire de chasse.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous vous souhaitons un agréable séjour et beaucoup de plaisir.

Le directeur,

Bermans Drouin

P.S. : CHASSEURS À L'ARC

Nous croyons important de vous rappeler que la préparation de votre terrain est doublement importante. Nous vous proposons des aménagements sur les secteurs identifiés. Prévoyez quand même l'équipement nécessaire pour améliorer vos chances de réussite.

Le fait de chasser l'arc en secteur exclusif élimine l'obligation de porter un dossard.

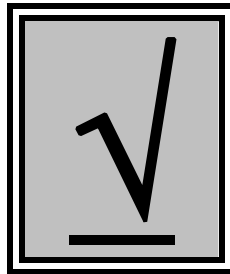
*Réserve faunique des Chic-Chocs
116 rue Prudent Cloutier, Mont St-Pierre (Québec), G0E 1V0
tel. : (418) 797-5214, téléc. : (418) 797-5216
drouin.bermans @sepaq.com*



Original

Chasse contingentée

« Chef de groupe »



Important

CERTIFICAT DU CHASSEUR VALIDE POUR CHAQUE CHASSEUR;

Cochez ici

PERMIS DE CHASSE « ORIGINAL » POUR CHAQUE CHASSEUR

(DISPONIBLE AU BUREAU DE LA RÉSERVE);



Réserve faunique
des Chic-Chocs

CHASSE CONTINGENTÉE À L'ORIGINAL

« PLAN EUROPÉEN - ARME À FEU - CAMP » **ORCC05**

SAISON : DU 05 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE

DURÉE DU SÉJOUR DE CHASSE : 4 JOURS

HÉBERGEMENT : CAMP

NOMBRE DE GROUPES : 11 GROUPES SIMPLES

NOMBRE DE SECTEURS : 2 (secteurs : 6 & 7)

NOMBRE D'ENTRÉES : 11

Période	Hébergement Date des couchers (entrée la veille non incluse)					Périodes de chasse (voir renseignements généraux entrée la veille)				
1	05	06	07	08	septembre	05	06	07	08	septembre
2	09	10	11	12	septembre	09	10	11	12	septembre
3	13	14	15	16	septembre	13	14	15	16	septembre
4	17	18	19	20	septembre	17	18	19	20	septembre
5	21	22	23	24	septembre	21	22	23	24	septembre
6	25	26	27	28	septembre	25	26	27	28	septembre
7	29	30	01	02	septembre - octobre	29	30	01	02	septembre - octobre
8	03	04	05	06	octobre	03	04	05	06	octobre
9	07	08	09	10	octobre	07	08	09	10	octobre
10	11	12	13	14	octobre	11	12	13	14	octobre
13	23	24	25	26	octobre	23	24	25	26	octobre

COÛT \ GROUPE

Les taxes sont en sus.

PLAN EUROPÉEN SIMPLE 2,3 ou 4 chasseurs 3 472\$

GROUPES SIMPLES

TERRITOIRE DE CHASSE

SECTEUR :

6

LOCALISATION :

VIA ROUTE 132, ROUTE 198 ET
ROUTE LAC STE-ANNE
REF. CARTE DU SECTEUR

RÉFÉRENCE SUR CARTE

1:70 000

SUPERFICIE DU SECTEUR :

134 km²

HÉBERGEMENT "CAMP"

NOM :

LAC MADELEINE #4

LOCALISATION :

- A 12 KM DU SECTEUR
A 80 KM DU POSTE D'ACCUEIL MONT SAINT-PIERRE

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT 4 CHASSEURS

1 CHAMBRE, 2 LITS SUPERPOSÉS

COMMODITÉS :

DOUCHE - TOILETTE
EAU COURANTE

ÉQUIPEMENT DE CHALET :

- CUISINIÈRE ET RÉFRIGÉRATEUR AU GAZ PROPANE
- CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE AU GAZ PROPANE
- USTENSILES ET BATTERIE DE CUISINE.
- PRODUITS DE NETTOYAGE.
- AMEUBLEMENT POUR LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

NÉCESSAIRE À APPORTER :

- VICTUAILES
- LITERIE
- SERVIETTES
- LINGE À VAISSELLE
- EAU POTABLE

GROUPES SIMPLES

TERRITOIRE DE CHASSE

SECTEUR:

7

LOCALISATION:

ROUTE 132, 299 ET
ROUTE LAC STE-ANNE
REF. CARTE DU SECTEUR

RÉFÉRENCE SUR CARTE

1:40 000

SUPERFICIE DU SECTEUR

75.81 km²

HÉBERGEMENT "CAMP"

NOM :

LAC MADELEINE #4

LOCALISATION :

- A 12 KM DU SECTEUR
A 80 KM DU POSTE D'ACCUEIL MONT SAINT-PIERRI

CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

4 CHASSEURS
1 CHAMBRE, 2 LITS SUPERPOSÉS

COMMODITÉS:

DOUCHE - TOILETTE
EAU COURANTE

ÉQUIPEMENT DE CHALET:

- CUISINIÈRE ET RÉFRIGÉRATEUR AU GAZ PROPANE
- CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE AU GAZ PROPANE
- USTENSILES ET BATTERIE DE CUISINE
- PRODUITS DE NETTOYAGE.
- AMEUBLEMENT POUR LA CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

NÉCESSAIRE À APPORTER:

- VICTUAILLES
- LITERIE
- SERVIETTES
- LINGE À VAISSELLE
- EAU POTABLE



Réserve faunique
des Chic-Chocs

Guide de séjour chasse gros gibier

Plan européen arme à feu- Camp

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LOCALISATION ET ACCÈS ROUTIER

La réserve faunique des Chic-Chocs est située à 15 kilomètres au sud de la municipalité de Mont Saint-Pierre. On y accède par Mont Saint-Pierre (route 2), Murdochville (route 198), Sainte-Anne-Des-Monts (route 299).

LIEU ET ENREGISTREMENT DU GROUPE

Pour l'enregistrement des groupes, vous pouvez vous présenter ***la veille de votre séjour entre 13 h et 20 h***, suivi d'une rencontre avec la direction de la réserve faunique des Chic –Chocs au bureau administratif situé au 116 rue Prudent Cloutier à Mont St-Pierre, (voisin de l'église), 35 minutes à l'Est de Sainte-Anne-des-Monts.

Le chef de groupe ou son substitut, le cas échéant, **doit s'identifier à son arrivée à la réserve par pièce d'identité officielle avec photo** ainsi que la confirmation du séjour et doit accompagner le groupe jusqu'au moment de l'abattage. De plus, tout chasseur devra être muni du certificat de chasseur.

Si, pour une raison incontrôlable, certains frais restaient non soldés, ils devront l'être sur place.

ENTRÉE LA VEILLE CHALET

Les groupes qui auront l'opportunité de coucher la veille, des coûts de 37.94\$ *taxes incluses* par chasseur seront appliqués, **la chasse débutera une demie heure avant le lever du soleil le 1^{er} matin et se terminera une demie heure après le coucher du soleil la 4^{ième} journée du séjour**. Exemple: séjour du 25 au 29 septembre, l'enregistrement (*entrée la veille*) et le premier coucher auront lieu le 24 septembre.

La chasse débutera le 25 septembre une demie heure avant le lever du soleil et se terminera le 28 septembre une demie heure après le coucher du soleil. Le groupe devra quitter le chalet le 29 septembre à 8h00. **Les chasseurs pourront accéder à leurs chalets la veille** de leur séjour, **à moins** que le groupe précédent n'ait pas libéré le chalet. **Si le chalet est non disponible**, exemple: séjour du 25 au 29 septembre, l'enregistrement aura lieu le 24 septembre (*la veille*). La chasse débutera le 25 septembre à 8h00 et le groupe aura l'opportunité de chasser le 5^{ème} matin jusqu'à 8 h00 et libérer le chalet à 10h00.

Tout groupe prévoyant arriver le premier matin de chasse doit aviser le personnel de la réserve faunique en communiquant au 1 418 797-5214.

PARTICIPANTS

IMPORTANT: Le chef de groupe **chasseur ou accompagnateur** doit être présent sur le territoire de chasse au moins jusqu'à l'abattage de l'orignal. En effet, ***pour pouvoir participer à une chasse contingentée de l'orignal dans la réserve faunique des Chic-Chocs, il faut, soit être sélectionné par tirage au sort ou accompagner une personne qui a été sélectionnée par tirage au sort.***

Pour chasser, les jeunes sont soumis aux mêmes règles que les adultes. Par ailleurs, les jeunes de 12 à 17 ans inclusivement, lorsqu'ils chassent avec un engin requérant un certificat, doivent être accompagnés d'une personne âgée de 18 ans et plus, elle-même titulaire du certificat du chasseur valide correspondant à l'arme utilisée.

Un non-résident peut faire partie d'une expédition de chasse contingentée à titre de chasseur invité.

NOMBRE DE CHASSEURS PERMIS DANS UN GROUPE

Le **groupe simple** peut être composé de **2, 3 ou 4 chasseurs**. Le tarif inclut les 3 et 4^{ème} personnes, qu'elles soient chasseurs ou accompagnateurs.

Nouveauté 2012

Un groupe simple de chasseurs peut désormais compter un minimum de deux (2) chasseurs.

Un jeune, c'est-à-dire une personne de 12 à 17 ans ou un étudiant de 18 à 24 ans porteur de sa carte d'étudiant valide, peut se joindre gratuitement, à titre de chasseur, à un groupe de 2 à 4 chasseurs dans le cadre d'un forfait à l'orignal.

ACCOMPAGNATEUR

L'accompagnateur, 5^{ième} ou 9^{ième} personne, est autorisé dans la mesure où la capacité maximale d'un chalet le permet. Tout « non-chasseur » accompagnant le groupe devra déboursier un **prix forfaitaire établi** selon la durée totale du séjour, soit : **151.76\$ taxes incluses**.

PERMIS PROVINCIAL

Vous pouvez faire l'achat de votre permis au **bureau de la réserve faunique des Chic-Chocs** ou chez un dépositaire. Le permis de chasse à l'original, généralement valide que pour une seule zone, est aussi valide dans toutes les réserves fauniques **où cette chasse est contingentée**.

Une personne peut alors faire inscrire le numéro de **zone de son choix sur le permis** et peut cependant acheter un permis en tout temps pour participer à une chasse contingentée dans une réserve faunique.

Après avoir chassé, ce titulaire de permis peut, si la chasse n'a pas été fructueuse, continuer à chasser dans la zone indiquée à son permis.

COUPONS DE TRANSPORT

Lorsqu'il y a abat : le nombre de coupons à apposer sur un original à des fins d'enregistrement correspond au nombre de chasseurs présents dans le groupe.

Groupe simple : 2, 3 ou 4 coupons exigés

GIBIER PERMIS :

2, 3 ou 4 chasseurs : 1 original, soit un mâle, une femelle ou un jeune.

PÉRIODE DE CHASSE

Tout chasseur doit **obligatoirement respecter les heures légales de chasse en fonction du lever et coucher du soleil. Celles-ci vous seront remises lors de votre enregistrement.**

ENTREPOSAGE DU GIBIER

Nous disposons d'une chambre froide pour conserver le gros gibier dans le secteur du lac Madeleine aux tarifs suivants :

- **groupes simples 71.28\$ taxes incluses**

Prendre note qu'un monte-charge et un palan pour suspendre votre gibier sont disponibles à chaque lieu d'hébergement.

PERTE DE VIANDE POUR DIFFÉRENTES RAISONS

Si vous abattez un orignal, il se peut que celui-ci soit impropre à la consommation pour différentes raisons, telles que :

- Mauvaise manipulation après l'abat, éviscération tardive, transport de la carcasse entière, chaleur excessive, etc...
- Présence de parasites;
- Animal abattu avec une blessure ayant été causée par d'autres chasseurs ou lors de combats entre mâles.

Si l'un des points mentionné arrivait, il est important de noter qu'il n'y aurait aucune compensation de quelque nature que ce soit et vous n'auriez pas le privilège d'abattre un autre orignal, vos permis ayant été annulés.

RÈGLE DE SUBSTITUTION

Toute demande de substitution sera traitée par la directrice des ventes de la Sépaq.

Attention! Un chef de groupe ou un substitut ne peut pas être le détenteur de plus d'un séjour de chasse de l'orignal ou du cerf de Virginie dans le réseau des réserves fauniques.

Une substitution pourrait être autorisée dans les circonstances suivantes :

- Mortalité dans la famille immédiate du chef de groupe;
- Convocation du chef de groupe par une cour de justice;
- Raison imprévue d'ordre médical du chef de groupe.

Dans tous les cas de substitution (en faveur du nom inscrit sur le formulaire d'inscription seulement), **les pièces justificatives officielles sont requises** et doivent accompagner la demande de substitution. Elles doivent être soumises au moins **cinq jours ouvrables** avant le début du séjour. La Sépaq se réserve le droit de vérifier la véracité des documents ainsi soumis avant l'approbation de la demande de substitution par la direction des ventes de la Sépaq. La Sépaq pourra, de plus, à sa discrétion, requérir des documents additionnels qui devront être fournis en temps opportun. Des frais de modification de

dossier sont exigés (frais de substitution de 59.79\$ (*taxes incluses*)).

Si le délai de cinq jours ouvrables n'est pas respecté ou que le transfert au substitut est refusé, le séjour pourrait être annulé et non remboursé.

Dans le cas où le chef de groupe ainsi que le substitut seraient dans l'impossibilité de se rendre au séjour de chasse, la réservation du séjour sera annulée et non remboursable. Aucune raison d'ordre professionnel ou scolaire ne sera autorisée.

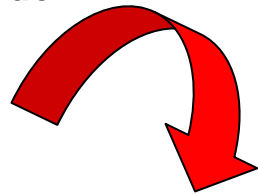
Dans tous les cas, le numéro de certificat du chasseur du substitut sera validé. Le rejet de cette validation entraînera l'annulation de la réservation.

À compléter avant votre arrivée

- **FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT**

- *page suivante*

- *Aussi disponible en fichier excel au bureau de la réserve faunique des Chic-Chocs
mercier.madone@sepaq.com*



FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Chasseurs et accompagnateur(s)

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
# Permis de chasse :	# Permis de chasse :
Certificat du chasseur :	Certificat du chasseur :
Armes-calibres :	Armes-calibres :

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
# Permis de chasse :	# Permis de chasse :
Certificat du chasseur :	Certificat du chasseur :
Armes-calibres :	Armes-calibres :

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :
# Permis de chasse :	# Permis de chasse :
Certificat du chasseur :	Certificat du chasseur :
Armes-calibres :	Armes-calibres :

ACCOMPAGNATEUR(S):

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

# SECTEUR DE CHASSE :	VÉHICULES
VTT	# immatriculation
	# immatriculation
	# immatriculation
	# immatriculation



**Réserve faunique
des Chic-Chocs**

VÉHICULES TOUT TERRAIN

Les véhicules dits « tout terrain » sont permis pour la chasse et pour récupérer un animal abattu uniquement dans les secteurs **7, 8, 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18**. Il n'y aura aucune limite quant au nombre de VTT permis. Il sera strictement interdit d'utiliser le VTT après l'abat sur le secteur pour la promenade.

Par contre, pour les autres secteurs, un (1) seul VTT sera autorisé par groupe de chasseurs afin de récupérer l'animal abattu. Il sera strictement interdit d'utiliser le VTT après l'abat sur le secteur pour la promenade.

Tout chasseur utilisant leur VTT lors d'une visite de leur secteur de chasse en période estivale, devra se **prévaloir d'une autorisation écrite** en communiquant au bureau de la réserve faunique des Chic-Chocs 1 418 797-5214.

VÉHICULES

Il est recommandé d'utiliser un véhicule à 4 roues motrices en tout temps lorsqu'on emprunte des chemins forestiers.

VISITE DE SECTEUR

Explorez votre territoire de chasse à l'avance et augmentez vos chances de succès : réservez un chalet en villégiature ou forfait /pêche pour joindre l'utile à l'agréable à partir de 56.68\$ taxes incluses/ jour/ pers en occupation quadruple.

Nous vous offrons la possibilité de bénéficier **d'excellentes disponibilités en juin pour un forfait de chasse printanière de l'ours noir avec hébergement** dans les secteurs des lacs Madeleine et Adam à prix concurrentiel, assurant l'accès facile à votre territoire de chasse.

Il est possible de visiter votre secteur sans autorisation *entre le 1^{er} juin et le 3 septembre*. Pour ce faire, vous devez être en possession des documents confirmant votre participation à la chasse contingentée de l'original dans la réserve faunique des Chic-Chocs.

CARTES DE SECTEUR ET CARTE GÉNÉRALE

Vous pouvez vous procurer des cartes de secteur de chasse sur le site de la SÉPAQ www.sepaq.com en cliquant sur « **Réserves fauniques** », **aller dans Chic-Chocs, cliquer sur information, voir documentation chasse à l'original cartothèque**.

CARTE INTÉGRÉE AU GPS GARMIN

Afin de vous familiariser avec votre secteur de chasse, les chasseurs auront l'opportunité d'intégrer la carte générale de la réserve faunique des Chic-Chocs à leur GPS à des coûts minime de 19.99\$ (*taxes en sus*). Pour de plus amples informations communiquer au bureau de la réserve.

ARME À FEU

Assurez-vous que votre arme soit d'un calibre approprié et réglementaire.

Afin de réduire au minimum le nombre de bêtes blessées, familiarisez-vous avec l'arme que vous utiliserez et assurez-vous que l'ajustement de cette arme soit effectué avec le même type de munitions (marque, poids).

La chasse au petit gibier n'étant pas permise, les armes servant à ce type de chasse sont interdites.

EMBARCATION SUR PLAN D'EAU

Aucune embarcation n'est nécessaire pour la chasse, mais toutefois, si la situation l'exige, il y a possibilité d'en louer une sur place.

TRAVAUX FORESTIERS

Certains travaux forestiers avec ou sans récolte sont inévitables sur le territoire de la réserve et ce, sans que la Direction puisse en contrôler l'ampleur. Afin d'harmoniser notre période de chasse avec ces interventions forestières, la réserve sensibilise régulièrement les exploitants de ces dernières afin de connaître, le plus précisément possible les endroits et les dates des travaux forestiers pour que vous soyez en mesure d'aménager votre secteur et d'ajuster votre scénario de chasse en conséquence.

Les secteurs de chasse sont de bonnes superficies afin de permettre aux chasseurs de pouvoir exercer leurs activités loin des opérations liées à l'exploitation des ressources naturelles non fauniques qui peuvent restreindre ou modifier les secteurs de chasse (*bris de route, coupes forestières, inondations, etc*). Veuillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera accordé en regard de ces activités commerciales.

RADIO COMMUNICATION

Le système de communication radio est un élément important puisqu'il est susceptible d'éviter les doubles abats.

AVIS

La Direction se réserve, sans préavis, le droit de restreindre les secteurs de chasse. (Bris de route, travaux forestiers, inondations, etc).

Sur certains secteurs, des activités minières sont effectuées en périodes de chasse.

Dans ce document, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.